

DEPARTEMENT SECURITE
STRUCTURES ET FEU
Réaction au feu

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA05-0201

Valable 5 ans à compter du 23 mai 2005

Matériau présenté par : NOVELIS Italia Srl
Via Vittorio Veneto 104-112
20091 BRESSO-MILANO
ITALIE

Marque commerciale : PROF2000

Description sommaire :

Tôle métallique prélaquée constituée :

- D'une tôle d'aluminium
- D'une peinture en poudre appliquée par projection, à base de résine polyester et de pigments. Quantité maximale sèche de 90 g/m².

Épaisseurs nominales totales : 0,8 à 2 mm.

Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Mesure du Pouvoir Calorifique Supérieur

Classement : **MO** valable sur tout support métallique et pour une quantité maximale sèche de peinture de 90 g/m²

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA05-0201 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 23 mai 2005

Le Technicien Responsable de l'essai

Olivier BRAULT

Le Chef du Laboratoire Réaction au Feu

Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.